



Révocation de la fonction publique

Par **joch 52**, le 11/01/2013 à 09:08

Bonjour,

Je voudrais savoir si, après une révocation d'un établissement public, on peut tout de même tenter de rechercher dans un autre établissement du même type mais où les aspirations professionnelles, et donc l'aptitude au travail, seraient réunies pour partir sur de nouvelles bases ou alors s'il faut automatiquement orienter ses recherches d'emplois dans le privé ?

Merci de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le 11/01/2013 à 11:50

Bonjour,

Pour quel motif cette révocation ?

De quel type d'établissement public avez-vous été révoqué et quel type d'autres établissements visez-vous ?

Par **joch 52**, le 11/01/2013 à 12:32

révocation d'un chr à cause d'une histoire avec une patiente (j'ai utilisé le terme "peau de vache" comme j'aurais pu dire "zut") et de mésentente avec mes collègues qui se seraient plaints de moi selon la direction du chr. En fait je souhaiterais rejoindre un établissement type

maison d'accueil spécialisée qui serait plus en adéquation avec mon projet professionnel et ma philosophie car le contact avec les personnes handicapées est très important et enrichissant pour moi. J'ai vu une offre d'emploi pour une mais mais c'est un établissement public départemental. Donc je ne sais pas si je peux y postuler.